



Présence non déclarée de gluten dans les aliments pour bébés – 1 avril 2017 au 31 mars 2018

Chimie alimentaires – Études ciblées



Résumé

Les études ciblées fournissent des renseignements sur les dangers alimentaires potentiels et contribuent à améliorer les programmes de surveillance régulière de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ces études permettent de recueillir des données sur la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de cerner les nouveaux risques éventuels ainsi que de fournir de nouveaux renseignements et de nouvelles données sur les catégories alimentaires pour lesquelles il en existe peu ou il n'en existe pas. Elles servent aussi à concentrer les activités de surveillance de l'ACIA dans les domaines à risque élevé, en plus de l'aider à dégager les tendances et à évaluer la conformité de l'industrie avec la réglementation canadienne.

Les allergies alimentaires touchent les personnes de tous les âges, mais elles sont particulièrement communes chez les enfants. Les allergènes alimentaires peuvent représenter un risque grave, voire mortel, pour les personnes allergiques. En outre, bien que le gluten ne soit pas considéré comme un allergène, sa présence non déclarée peut contribuer à des problèmes de santé chroniques chez les personnes souffrant de la maladie cœliaque ou de sensibilité au gluten. Les allergènes et le gluten peuvent se trouver dans les aliments en raison de leur présence dans les ingrédients bruts, ou ils peuvent être ajoutés de façon accidentelle le long de la chaîne de production alimentaire par suite d'une contamination croisée. Quelle que soit l'origine des allergènes, l'industrie doit veiller à ce que les produits alimentaires soient sans danger pour la consommation humaine, en se conformant à la réglementation canadienne applicable ou en maintenant des niveaux aussi bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre.

La présente étude visait principalement à recueillir des données de base sur la présence non déclarée ainsi que sur les concentrations de gluten dans les aliments pour bébés sans gluten. Parmi les 600 échantillons analysés, 10 contenaient du gluten non déclaré; 8 de ces 10 échantillons provenaient d'un même produit de céréales pour nourrissons, mais de numéros de lots différents.

5 échantillons contenant des concentrations de gluten supérieures à 20 parties par million (ppm) ont été transmis au Bureau de la salubrité et des rappels d'aliments (BSRA) de l'ACIA pour que celui-ci détermine si les concentrations trouvées représentent un risque pour la santé des personnes allergiques. À la suite des analyses menées dans le cadre de la présente étude, tous les lots d'un produit de céréales pour nourrissons contenant du gluten non déclaré ont été considérés comme présentant un risque pour la santé et ont fait l'objet d'un rappel.

En quoi consistent les études ciblées

L'ACIA effectue des études ciblées pour concentrer ses activités de surveillance dans les domaines à risque élevé. Grâce aux données obtenues de ses études, l'Agence peut établir des priorités parmi ses activités afin de cibler les produits alimentaires les plus préoccupants. Les études ciblées constituent un outil précieux pour obtenir de l'information sur certains dangers posés par les aliments, cerner ou caractériser des dangers nouveaux ou émergents, recueillir de l'information nécessaire à l'analyse de tendances, réaliser ou peaufiner des évaluations des risques pour la santé humaine, mettre en évidence d'éventuels problèmes de contamination ainsi qu'évaluer et promouvoir la conformité aux règlements canadiens.

La salubrité des aliments est une responsabilité partagée. L'Agence collabore avec les administrations fédérales, provinciales, territoriales et municipales et assure la surveillance réglementaire de l'industrie alimentaire afin de promouvoir la manipulation sécuritaire des aliments tout au long de leur chaîne de production. L'industrie alimentaire et les secteurs du détail du Canada sont responsables des aliments qu'ils produisent et vendent. Il appartient aux consommateurs de manipuler d'une manière sûre les aliments en leur possession.

Pourquoi avons-nous mené cette étude

Environ 7 % des Canadiens ont déclaré souffrir d'au moins 1 allergie alimentaire, mais le nombre réel de personnes aux prises avec des allergies alimentaires confirmées est probablement légèrement plus bas¹. La prévalence des allergies alimentaires serait en hausse, en particulier chez les enfants. On estime que les allergies alimentaires touchent jusqu'à 5 % des adultes et jusqu'à 8 % des enfants des pays développés². Les allergènes alimentaires sont des protéines alimentaires qui peuvent causer une réaction du système immunitaire de l'organisme et représenter un risque grave, voire mortel, pour les personnes allergiques ou contribuer à des problèmes de santé chroniques chez les personnes souffrant de maladies préexistantes comme la maladie cœliaque. La maladie cœliaque est une réaction chronique de l'organisme à une composante du gluten, réaction qui peut endommager ou détruire certaines cellules intestinales. Environ 1 % de la population totale est atteint de la maladie cœliaque³.

Les allergènes alimentaires prioritaires sont les 10 allergènes alimentaires les plus courants qui sont associés aux réactions allergiques ou de type allergique graves au Canada. Ces allergènes comprennent les arachides, les noix, le sésame, les fruits de mer (poisson, mollusques et crustacés), les œufs, le lait, le soja, la moutarde, les sulfites et le blé⁴. Le gluten, bien qu'il ne soit pas un véritable allergène, fait partie d'une famille de protéines qui se trouvent dans certains grains comme le blé, le seigle, l'orge, le kamut et l'épeautre, et il est inclus dans la liste⁵. Il peut causer des problèmes digestifs et d'autres problèmes pour les personnes souffrant de certains problèmes de santé tels que la maladie cœliaque et la sensibilité au gluten. Il est donc essentiel que le fabricant identifie correctement les allergènes sur l'étiquette des aliments qu'il produit.

Des allergènes non déclarés peuvent se trouver dans les aliments en raison de leur présence dans les ingrédients bruts, ou ils peuvent être ajoutés de façon accidentelle le long de la chaîne de production alimentaire par suite d'une contamination croisée. Indépendamment de la source des allergènes, l'industrie doit s'assurer que les aliments qu'elle produit sont sécuritaires pour la consommation humaine en se conformant aux règlements canadiens applicables ou en maintenant leur concentration aussi faible qu'il est raisonnablement possible de le faire.

La présente étude est la première menée par l'Agence concernant la présence non déclarée de gluten dans les aliments pour bébés sans gluten. La présente étude visait principalement à recueillir des données de base sur la présence non déclarée et les concentrations de gluten dans les aliments pour bébés sans gluten.

Tous les produits ont été analysés « tels que vendus », ce qui signifie qu'ils n'ont pas été préparés selon les instructions du fabricant ou comme ils seraient normalement consommés.

Quels produits avons-nous échantillonnés

Tous les produits ont été échantillonnés entre avril 2017 et mars 2018. Les échantillons ont été prélevés dans des épiceries locales et régionales de 6 grandes villes du Canada représentant 4 régions : Atlantique (Halifax), Québec (Montréal), Ontario (Toronto, Ottawa) et Ouest (Vancouver, Calgary). Le nombre d'échantillons prélevés dans chaque ville était proportionnel à la population relative des différentes régions.

Les produits ci-dessous n'ont pas été inclus dans l'étude.

- Les produits dont la liste des ingrédients comportait un des allergènes suivants : blé, seigle, orge, triticale, kamut, épeautre ou gluten.
- Les produits dont la liste des ingrédients comprenait l'avoine, et qui ne portaient pas la mention « sans gluten ».
- Les produits sans liste d'ingrédients.
- Les produits comportant une mise en garde concernant le blé, le seigle, l'orge, le triticale, le kamut l'épeautre ou le gluten.
- Les produits destinés aux bébés de plus de 12 mois.

Tableau 1. Répartition des produits d'après leur type et leur origine

Type de produit	Canadiens	Importés	Origine non précisée ^a	Total
Céréales pour nourrissons	0	201	0	201
Purées pour nourrissons	111	96	0	207
Collations pour nourrissons	0	190	2	192
Total	111	487	2	600

^a L'expression « non précisée » désigne les échantillons pour lesquels il a été impossible de déterminer le pays d'origine d'après l'étiquette du produit ou l'information disponible sur l'échantillon.

Comment les échantillons ont-ils été analysés et évalués

Les échantillons ont été analysés par un laboratoire d'analyse des aliments certifié ISO/CEI 17025 sous contrat avec le gouvernement du Canada. Les échantillons ont été

analysés « tels que vendus », ce qui signifie que le produit a été testé tel quel et non tel que préparé selon les instructions sur l'emballage.

Au Canada, les allergènes alimentaires et le gluten présents dans un produit préemballé doivent être déclarés dans la liste des ingrédients afin de satisfaire aux exigences de [l'article B.01.010.1 \(1\) du Règlement sur les aliments et drogues](#). Un produit préemballé sera jugé non conforme s'il contient des allergènes ou du gluten non déclarés, et ce, quelle que soit la concentration mesurée.

Santé Canada considère que les aliments sans gluten fabriqués selon les bonnes pratiques de fabrication et qui contiennent des concentrations de gluten ne dépassant pas 20 ppm (à cause d'une contamination croisée) sont conformes à l'esprit de [l'article B.24.018 du Règlement sur les aliments et drogues](#) concernant l'allégation sans gluten.

Résultats de l'étude

Plus de 98 % des aliments pour bébés sans gluten analysés dans le cadre de la présente étude ne présentaient aucune concentration détectable de gluten. 10 échantillons contenaient du gluten non déclaré; 8 de ceux-ci correspondaient à un même produit mais avaient des numéros de lots différents et provenaient de différents endroits dans 4 villes distinctes. Tous les résultats positifs quant à la présence de gluten ont été obtenus pour des céréales pour nourrissons. Les résultats pour ces 10 échantillons sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2. Concentrations de gluten non déclaré dans les aliments pour bébés sans gluten, en ppm

Type d'échantillon	Description de l'échantillon	Gluten (ppm)
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -1	6
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -2	8
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -3	17
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -4	20
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -5	57
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -6	77
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -7	110
Céréales pour nourrissons	Céréales pour nourrissons biologiques au sarrasin et chia -8	160
Céréales pour nourrissons	Céréales de riz brun à grains entiers germés	460
Céréales pour nourrissons	Céréales biologiques au sarrasin	20

Interprétation des résultats

Plus de 98 % des 600 échantillons analysés ne présentaient aucune concentration détectable de gluten. Les 10 résultats positifs étaient tous associés à des céréales pour nourrissons, et les concentrations de gluten allaient de 6 à 460 ppm.

Selon les meilleures données scientifiques actuellement disponibles, les concentrations de gluten de 20 ppm ou moins dans les aliments sans gluten seraient sans danger pour la santé de la vaste majorité des personnes atteintes de la maladie cœliaque⁵. Ainsi, 5 résultats positifs supérieurs à 20 ppm ont été transmis au BSRA de l'ACIA aux fins de suivi.

L'ampleur des mesures de suivi prises par l'ACIA dépend du degré de contamination et des craintes pour la santé qui en résultent, conformément aux conclusions d'une évaluation des risques. Les mesures de suivi appropriées comprennent l'analyse d'échantillons supplémentaires, l'inspection des installations et le rappel de produits. L'évaluation des risques pour la santé repose sur l'exposition aux allergènes et au gluten par la consommation. L'exposition est calculée à l'aide des portions types de chaque aliment. L'évaluation fondée sur la taille des portions signifie que ce ne sont pas toutes les concentrations détectables d'allergènes et de gluten non déclarés qui causeront une réaction chez une personne allergique.

La présence de faibles concentrations de gluten non déclaré est vraisemblablement attribuable à une contamination croisée liée aux pratiques de fabrication ou de distribution, puisque les céréales contenant du gluten entrent dans la fabrication d'un grand nombre d'aliments préemballés⁶. Un seul rappel de produit a été effectué à la suite de la présente étude⁷.

La présente étude a permis d'obtenir de nouvelles données de base sur la présence non déclarée de gluten dans les aliments pour bébés sans gluten provenant de 6 villes canadiennes. Les renseignements recueillis dans le cadre de la présente étude, conjointement avec d'autres données, dont celles de l'Étude canadienne sur l'alimentation totale et celles sur la consommation d'aliments de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé de Statistique Canada, sont des renseignements essentiels à l'évaluation des risques que pose l'approvisionnement alimentaire pour la santé des consommateurs canadiens. Les résultats des activités de surveillance de l'ACIA servent également à informer le public et les intervenants canadiens en sensibilisant les consommateurs et en participant à l'établissement de la confiance du public dans son approvisionnement alimentaire par le retrait des produits non conformes.

Références

1. Soller, L., Ben-Shoshan, M., Harrington, D. W., Fragapane, J., Joseph, L., Pierre, Y. S., Clarke, A. E. (2012). Overall prevalence of self-reported food allergy in Canada. *Journal of Allergy and Clinical Immunology*, 130(4), 986-988.
2. Sicherer, S. H., & Sampson, H. A. (2014). Food allergy: Epidemiology, pathogenesis, diagnosis, and treatment. *Journal of Allergy and Clinical Immunology*, 133(2), 291-307.e5.
3. [Celiac disease foundation](#); (2018). United States. Celiac Disease Foundation.
4. [Allergènes alimentaires les plus courants](#); (14 mai 2018). Canada. Santé Canada.
5. [Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten - Codex Stan 118-1979](#). (2008) États-Unis. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture et Organisation mondiale de la Santé.
6. [Position de Santé Canada au sujet des allégations sans gluten](#) (2012). Canada. Gouvernement du Canada.
7. [Avis de rappel d'aliments \(Allergène\) \(n° de référence 11715\)](#) (14 septembre 2017). Canada. Agence canadienne d'inspection des aliments.